



## Harcèlement en milieu scolaire

### C'est quoi le harcèlement en milieu scolaire ?

Ce sont des violences répétées : verbales, physiques, psychologiques, subies par un élève de la part d'un ou plusieurs élèves. Sur les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement.

### C'est quoi PHARE ??

Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole : il vise à prévenir et traiter les situations de harcèlement en milieu scolaire. Une équipe ressource\* accompagne les élèves (victimes, témoins, auteurs) : chefs d'établissements, CPE, assistante sociale, infirmières...

### Les signes\*\*

Changement d'humeur, perte d'appétit, stress, trouble du sommeil, peur de se rendre au collège, baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire, perte de matériels, blessures...



**Mon enfant est victime :**

#### 1. Recueillir sa parole :

- L'écouter attentivement (ne pas minimiser les faits, ne pas le juger, l'encourager)
- Si possible noter les dates et les faits précis

#### 2. Ne pas contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation !

#### 3. Signaler les éléments :

- Premièrement à l'équipe ressource PHARE \*
- Au pôle « traitement et suivi des situations de harcèlement » : contact.famille@ac-reunion.fr
- Au 30 18
- Déposer plainte si les faits sont graves.

#### 4. Rester vigilant :

- Observer les signes\*\*
- L'interroger sur l'évolution de la situation et le rassurer.

#### 5. En cas de cyberharcèlement (en plus des conseils ci-dessus) :

- Conserver les preuves (messages, capture d'écran...).
- Demander le retrait des contenus illicites au 30 18 ou sur la plateforme Pharos (sur internet).
- Superviser ses activités en ligne : savoir ce qu'il fait sur internet

L'établissement n'est pas tenu d'informer la famille de l'élève victime de la sanction prononcée contre l'auteur des faits.



**Mon enfant est témoin :**

#### 1. Echanger avec lui :

- Ecouter son témoignage, ses ressentis (sans jugement, sans minimiser les faits)
- Le valoriser d'en avoir parler et le rassurer s'il a peur des représailles

#### 2. Ne pas gérer la situation soi-même et dire à son enfant de ne pas se confronter à l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation !

#### 3. Signaler les faits :

- Premièrement à l'équipe ressource PHARE\*
- Au pôle « traitement et suivi des situations de harcèlement » : contact.famille@ac-reunion.fr
- Au 30 18

#### 4. En cas de cyberharcèlement (en plus des conseils ci-dessus) :

- dire à son enfant de ne pas commenter, ni partager les contenus dévalorisants mis en ligne contre la victime.

Dans le cadre de l'évaluation d'une situation de harcèlement, les témoins peuvent être reçus par l'équipe

PHARE



**Mon enfant est auteur :**

#### 1. Essayer de comprendre les raisons:

- Inconscience de l'impact de ses actes sur la victime, situation personnelle/familiale difficile....

#### 2. Reprendre avec lui la gravité des faits :

- Les conséquences pour lui : exclusions du collège, sanctions pénales ...
- Les conséquences pour la victime : déscolarisation, mal-être pouvant aller jusqu'au suicide...

#### 3. L'encourager à réparer le tort causé :

- S'excuser auprès de la victime et ne plus recommencer.

#### 4. Reprendre avec lui les valeurs du bien-vivre ensemble et l'empathie :

- Respecter et accepter l'autre avec ses différences, ses émotions...

#### 5. En cas de cyberharcèlement : (en plus des conseils ci-dessus) :

- Supprimer tous les contenus illicites